



## Recours après perte en appel

Par **Babyshark**, le **22/12/2021** à **01:31**

Bonjour,

Je vais faire un résumé très bref :

Mutation dans mon entreprise suite à une réponse de ma part sur une annonce en interne pour un poste dans la même entreprise sur un pays limitrophe à la France.

Prise en charge du déménagement par l'entreprise ( preuve à l'appui)

Demande de l'entreprise de poser un congé sans solde pour travailler dans le même groupe mais en intérim à l'étranger (preuve à l'appui)

Promesse d'embauche en CDI du patron de la même enseigne dans l'autre pays alors qu'en CDI dans ce même groupe mais en congés sans solde

Par **Prana67**, le **22/12/2021** à **08:03**

Bonjour,

Quelle est votre question juridique ?

Par **youris**, le **22/12/2021** à **16:20**

babysharck,

si vous voulez une réponse pertinente, il est nécessaire que vous indiquiez ou en est juridiquement votre affaire.

si vous avez perdu en appel, il vous reste le pourvoi en cassation.

article 527 du code de procédure civile :

*Les voies ordinaires de recours sont l'appel et l'opposition, les voies extraordinaires la tierce*

*opposition, le recours en révision et le pourvoi en cassation.*

salutations